



Place de l'Europe  
30230 BOUILLARGUES  
Tél : 04.34.39.58.60

Courriel : [mairie@bouillargues.fr](mailto:mairie@bouillargues.fr)

COMMUNE DE BOUILLARGUES  
**DOSSIER DE DEMANDE  
DE SUBVENTION  
POUR L'ANNÉE 2026**

**NOM DE L'ASSOCIATION :**.....

Dossier à remettre avant **le 15 janvier 2026** :

- Soit par mail à [geraldine.lacroix@bouillargues.fr](mailto:geraldine.lacroix@bouillargues.fr)
- Soit en le déposant à l'accueil de la Mairie

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE**

**CADRE RESERVE A LA COMMUNE**

Dossier reçu le :

Dossier complet : oui/non/complété le :

Dossier vu en commission le :

Subvention proposée :

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

**Nom de la structure :**

**Adresse complète du siège social :**

**Adresse du correspondant si différent :**

**Numéro de téléphone :**

**Adresse mail :**

**Objet de l'association :**

**N° de SIRET :** | \_\_\_\_\_ |

**Président de l'association :**

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Mail :

**Trésorier :**

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Mail :

**Secrétaire :**

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Mail :

## DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents de - 18 ans	
Nombre d'adhérents de - 18 ans (hors commune)	
Nombre d'adhérents de + de 18 ans	
Nombre d'adhérents de + de 18 ans (hors commune)	
Nombre de salariés - dont nombre d'emplois aidés - nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre d'intervenants rémunérés	
Nombre de bénévoles <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée</i>	
Nombre de volontaires <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	

**Type de demande de subventions (cocher la case)**

- Fonctionnement
- Exceptionnelle

**Comptabilité (cocher la case)**

- En année civile
- En année scolaire/sportive

**Type d'association**

- Culture
- Loisirs
- Sport
- Autre (préciser) .....

**L'association bénéficie-t-elle d'un local et/ou d'un équipement prêté par la commune ?**

- Oui
- Non

**L'association est-elle affiliée à une union ou une fédération ?**

- Oui, laquelle (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) ?  
.....
- Non

## **DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE**

**Intitulé :**

**Objectifs :**

**Description :**

**Bénéficiaires :**

*Nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.*

**Moyens matériels et humains affectés au projet ou à la demande annuelle**

**Date ou période de réalisation**

## **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

*à ne compléter que si la présente demande concerne un projet ou évènement exceptionnel*

**Intitulé :**

**Objectifs :**

**Description :**

**Bénéficiaires :**

*Nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.*

**Moyens matériels et humains affectés au projet ou à la demande annuelle**

**Date ou période de réalisation envisagée**

**Budget du projet exceptionnel (à détailler sur une feuille annexe si nécessaire)**

## RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION

ANNÉE ..... ou SAISON .....

Dépenses	Montant en euros	Recettes	Montant en euros
60 Achats (fournitures, matériel)		Subvention conseil régional	
61 Services extérieurs (assurance, location, entretien)		Subvention conseil départemental	
62 Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements...)		Subvention commune	
63 Impôt et taxes		Subvention intercommunalité	
64 Charges de personnel		Organismes sociaux (CAF....)	
65 Autres charges		Cotisations des membres	
66 Charges financières		Dons	
67 Charges exceptionnelles		75 Autres produits	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

## **BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2026**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant en euros</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant en euros</b>
Achats (fournitures, matériel)		Subvention conseil régional	
Services extérieurs (assurance, location, entretien)		Subvention conseil départemental	
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements...)		Subvention commune	
Impôt et taxes		Subvention intercommunalité	
Charges de personnel		Organismes sociaux (CAF....)	
Autres charges		Cotisations des membres	
		Dons	
		Autres produits	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes de subvention.**

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom).....

## Représentant légal de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
  - Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
  - Certifie exactes et sincères, les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires
  - Confirme que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte (voir annexe 1)
  - Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée.

Au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

#### Domiciliation :

**MERCI DE BIEN VOULOIR AGRAPHER VOTRE R.I.B A CE DOSSIER.**

Fait le : à :

Signature :

Attention: toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de protection et modifications de vos données par courriel : [dpd@nimes-metropole.fr](mailto:dpd@nimes-metropole.fr)

## **PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE**

- Le RIB de l'association
- L'avis de situation au répertoire SIRENE  
à télécharger sur <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>
- Les nouveaux statuts de l'association (en cas de changement)
- Le rapport moral extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
- Le Contrat d'Engagement Républicain signé (annexe)
- L'attestation d'assurance de l'association en cours de validité

**Si vous bénéficiez d'une convention de salle, merci de joindre également (sauf si déjà fourni en septembre) :**

- Chèques de caution à l'ordre du Trésor Public :
  - 350€ au titre des dommages au bâtiment
  - 350€ au titre de non-respect des consignes au ménage
  - 50€ par trousseau de clés en cas de perte ou de vol

## **PIÈCE(S) FACULTATIVE(S) A TRANSMETTRE SUR DEMANDE DE LA COMMUNE UNIQUEMENT**

Après analyse du dossier, la commune pourra demander à l'association :

- tout document nécessaire à la bonne instruction de la demande de subvention
- un bilan (financier, qualitatif...)

## **Annexe**

### **CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DE L'ASSOCIATION BENEFICIAINT DE SUBVENTIONS DE LA COMMUNE DE BOUILLARGUES**

Nom de l'association bénéficiaire : .....

Représentée par... .... , autorisé(e) à signer

Ce contrat est conforme aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État. L'article 5 de ce décret impute à l'association ou à la fondation, les manquements aux engagements souscrits, commis par ses dirigeants, salariés, membres, et bénévoles.

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel.

Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles.

L'Administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État.

Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

## **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

## **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

## **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

## **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

## **ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ..... ,

Le .....

SIGNATURE du représentant légal de l'association

Nom et prénom :